

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3726)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 363

présenté par
M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 30

À l'alinéa 1, supprimer le mot :

« , modalités ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.